

Association pour la Gestion Interpôle Basse Normandie

(AGIBN)

APPEL A PROJETS 2020-2021

Objectif spécifique : 3.9.1.1

PLIE du Cotentin – Annexe 5 :

**Cahier des charges
Gestion de l'enveloppe budgétaire dédiée
au financement de formations
(Objectif spécifique : 3.9.1.1)**



Afin de faciliter l'accès des participants du PLIE à des formations individuelles (formations non qualifiantes/non certifiantes, permis de conduire, évaluation), une enveloppe sera réservée à leur cofinancement ou à leur financement.

Les formations devront s'inscrire dans le parcours d'insertion des participants et apporter une réelle plus-value pour leur accès à un emploi. Les demandes de financement seront argumentées par les référents et feront l'objet d'une validation par le Comité opérationnel du PLIE.

2

L'intervention du FSE pour cette opération consistera à :

- financer tout ou partie (en cas de cofinancement) des coûts liés à ces formations (évaluation, frais d'inscription, coût pédagogique, matériel pédagogique, vêtements/outillages/ou équipements nécessaires à la formation...). A titre indicatif l'enveloppe financière prévisionnelle, hors frais de gestion, est de 21.000 € en 2020 et 26.000 € en 2021.
- financer les coûts liés à la gestion de cette enveloppe financière.

L'organisme en charge de cette gestion devra :

- assurer l'instruction des demandes de financement individuelles en veillant au respect du principe de mise en concurrence,
- faire valider les demandes par le Comité opérationnel du PLIE,
- établir les documents nécessaires pour contractualiser avec les organismes assurant les formations,
- vérifier la réalisation des formations financées et rassembler les justificatifs probants de cette réalisation,
- effectuer les paiements des formations aux organismes,
- assurer l'ensemble de ces missions dans le respect des obligations liées à la gestion du FSE,
- rendre compte trimestriellement au PLIE des financements accordés.

On estime à une trentaine le nombre de dossiers de demande de formations individuelles à gérer pour chaque année.